

1ère session, 5ème parlement, 18 Victoria, 1854.

BILL.

Acte pour abroger un acte passé dans les 13e et 14e années du règne de sa majesté, chapitre 74, intitulé, "*Acte pour protéger les sauvages dans le Haut-Canada, contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont jouissance, contre tous empiètements et dommages.*"

Reçu et lu, la première fois, vendredi, le 20 oct.
1854.

Seconde lecture, mardi, le 23 octobre 1854.

M. MCKERLIE.

QUEBEC:

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.